Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260903-DEL_2026_71-DE

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT
DE LANNION

Nombre de membres
en exercice : 15

Date de la convocation :
Le 27 août 2026

Date d'affichage :
Le 27 août 2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois septembre à dix-neuf heures
Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : M. DELISLE Hervé, Mme SIMON Sophie, M. BOULANGER Jean-François, Mme MONTREER Muriel, M. DEVRIESE Raphaël, Mme GLORION Maryvonne, Mme BELLEC Carine, M. LE GOFF Didier, Mme LE ROUX Soizic, M. GUINIO Kevin, Mme MORVAN Prescilia, Mme TREMEUR Julie.
Absents excusés : M. BOIREAU Thomas, Mme L'ANTHOEN Virginie, M. BONNIEC Lucas.

Mme L'ANTHOEN Virginie a donné procuration à Mme TREMEUR Julie
M. BONNIEC Lucas a donné procuration à M. DELISLE Hervé

Mme MORVAN Prescilia est nommée Secrétaire de Séance.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier du comptable public de la trésorerie de Lannion faisant état de l'impossibilité de recouvrer plusieurs créances correspondant à des loyers communaux.

Le comptable public demande, en conséquence, l'admission en non-valeur des titres figurant sur la liste n° 8326990615, arrêtée au 30 juin 2026, pour un montant total de 1 455,60 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 3 voix pour, 6 voix contre et 5 abstentions :

- **REJETTE** l'admission en non-valeur des titres correspondant à la liste n° 8326990615, pour un montant total de 1 455,60 €.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

MAIRIE DE LANGOAT
22450 (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance
P. MORVAN